

CONSULTATION PARALLELISEE
Projet d'extension du parc d'activités du Fond Squin B
Sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem

REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Compte-rendu de réunion.

Heure et lieu : 18h00, Maison du Rivage, 18 Rue du Rivage, Saint-Martin-lez-Tatinghem

Personnes accueillantes : Patrick Tillier maire, vice-président de la CAPSO

Patrice Gillio, commissaire enquêteur désigné par le TA

David Payen, chargé d'opération grands projets à la CAPSO

Personnes présentes : Une journaliste VDN), le directeur général du pôle aménagement de la CAPSO, une personne de l'Ecole de Conduite Française (ECF), un adjoint de la commune de Saint-Martin lez Tatinghem , un représentant de l'association environnementale AIVES.

La réunion démarre à 18H00 avec le mot d'accueil de Mr le Maire rappelant l'intérêt stratégique et économique pour le territoire d'étendre le parc d'activité du Fond Squin. La proximité du projet avec le Grand Port Maritime de Dunkerque est un atout majeur. Des candidats sont déjà identifiés pour occuper la zone en projet qui est aujourd'hui la seule de l'agglomération susceptible d'accueillir rapidement les entreprises désirant s'étendre ou s'implanter dans l'audomarois.

Mr David Payen, chargé d'opération grands projets à la CAPSO engage ensuite par vidéo projection une présentation technique détaillée du projet engagé en 2019, rappelant la concertation et la collaboration avec les services de l'Etat pour le montage du dossier administratif de demande d'autorisation du projet.

Il rappelle ensuite les enjeux du projet et la problématique essentielle de l'eau justifiant les longues procédures engagées notamment la réalisation d'une étude d'impact, précisant que ce projet intègre un parking de co-voiturage, les liaisons depuis l'entrée de ville et les dispositifs de recueillement des eaux pluviales, leur stockage et leur évacuation. Le réaménagement de la rue de la Rocade RD942 (déjà saturée en période de pointe de circulation) avec création d'un giratoire est largement détaillé.

Mr Patrice Gillio, commissaire enquêteur rappelle les modalités du déroulement de la consultation parallélisée de la demande d'autorisation présentée par la CAPSO jusqu'à l'arrêté préfectoral. Les différentes étapes de la procédure sont détaillées conformément à l'avis préfectoral.

Ensuite le représentant de l'association AIVES, s'exprime en émettant une opposition au projet argumentant qu'il impacte des terres agricoles et qu'il aurait été mieux positionné sur des terres en friche de l'agglomération. Il évoque également l'avis de la MRAe notamment les points négatifs relevés et non satisfaits. Il informe également l'assistance sur la contribution négative motivée qui sera déposée sur le registre numérique pendant la période de consultation.

Aucun autre participant à cette réunion ne s'est exprimé, la séance a été close à 19H00.

Patrice Gillio.